

CONSEIL COMMUNAL DU 3 MARS 2014

MEMO

SEANCE PUBLIQUE

1. Aliénation d'un excédent du chemin repris à l'atlas de La Reid sous le n°24 devant le lot 5 du lotissement de la SA AD Réalisations - Projet d'acte et désignation de l'acquéreur - Approbation.

Considérant l'accord de principe du Conseil communal du 4 mars 2013 de procéder au déclassement, en vue d'une aliénation aux acquéreurs des lots 1 à 5 du lotissement de la S.A. AD Réalisations, de l'excédent d'un tronçon du chemin vicinal repris à l'atlas de La Reid sous le n° 43, rue Basse Desnié et l'arrêté du Collège provincial du 16 mai 2013, réf. ST.12/ML n° 71-13-022V décidant le déclassement, approuve le projet d'acte préparé par les études des notaires THIRY , LABE, LEONARD.

2. Sous-location, par bail à loyer soumis à règlement particulier, d'une partie de l'immeuble rue des 600 Franchimontois, 1 - Conditions - Modifications - Approbation.

Le Conseil communal approuve le contrat modifié de bail à loyer d'une partie de l'immeuble sis rue des 600 Franchimontois dont le cocontractant est le Patro Ste Bernadette et St Jean Berghmans de Theux.

3. Travaux forestiers non subventionnables - Travaux forestiers ordinaires année 2014 - Devis SN/813/4/2014 – Approbation.

Le Conseil communal approuve le devis SN/813/4/2014 relatif aux travaux forestiers non subventionnables à exécuter en 2014 dans les bois communaux, moyennant les réserves ci-après : aucun engagement dépassant les montants repris aux articles budgétaires 640/124/02 et 640/124/06 ne sera admis, sauf majoration préalable par le Conseil communal en cours d'exercice des crédits budgétaires affectés à ces articles ou à l'un deux.

4. Mise en place d'un toboggan de secours à l'école communale de Juslenville - Mode de passation des marchés et fixation d'un crédit budgétaire.

Le Conseil communal engage un crédit destiné à équiper l'école de Juslenville d'un toboggan de secours.

5. Mise en place de ralentisseurs dans le village de Jevoumont - Mode de passation des marchés et fixation d'un crédit budgétaire.

Le Conseil communal engage un crédit destiné à la mise en place de ralentisseurs dans le village de Jevoumont.

6. Aménagement du village de Jehanster - Mode de passation des marchés et fixation d'un crédit budgétaire.

Le Conseil communal engage un crédit destiné à procéder à des aménagements dans le village de Jehanster (aménagements de sécurité et parking).

7. AD&N - Agir pour la Diversité et la Nature - Contrôle de l'utilisation d'une subvention pour l'exercice 2013 - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2014 – Approbation.

Le Conseil communal décide de verser la cotisation annuelle de 2500 € à AD&N suivant la convention arrêtée le 16 avril 2012 et qui prévoit ce versement de 2012 à 2015.

8. Vélo-club pollinois - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2014 – Approbation.

Le Conseil communal approuve l'octroi, au Vélo Club Pollinois, d'une subvention de 300,00 € pour l'année 2014 afin de couvrir une partie des frais d'encadrement des jeunes et d'organisation de courses cyclistes.

9. Convention de mise à disposition de personnel - Commune /CPAS - Tuteur en énergie – Approbation.

Vu la décision du Gouvernement wallon du 28 août 2008 de soutenir les actions préventives et curatives menées par le CPAS en matière d'énergie dans le cadre des mesures relatives à l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens ;
Vu la décision du Ministre de l'Economie, de l'Emploi en date du 19 novembre 2002 accordant au CPAS de Theux une aide annuelle de 4 points, pour l'engagement d'un tuteur en énergie équivalent à un mi-temps ;
Attendu qu'il est nécessaire que cette mission soit effectuée par un(e) architecte ;
Dans le cadre des synergies à renforcer entre la Commune et le CPAS ;
Le Conseil communal approuve une convention, entre la Commune de Theux et le CPAS de Theux, de mise à disposition, à mi-temps, d'un agent, convention conclue pour une durée limitée du 04/03/2014 au 31/12/2014.
Le coût salarial sera refacturé au CPAS.

10. Statuts administratif et pécuniaire du Directeur Général et du Directeur Financier - Modification du cadre du personnel communal - Approbation.

Vu le décret du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 fixant les conditions de nomination aux emplois de Directeur Général, de Directeur Général adjoint et de Directeur financier communaux ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 fixant les règles d'évaluation des emplois de Directeur Général, Directeur Général adjoint et Directeur Financier communaux ;
Le Conseil communal approuve les statuts administratif et pécuniaire du Directeur Général et du Directeur Financier et la modification du cadre du personnel communal.

11. Partenariat pédagogique primaire-secondaire - Signature d'une convention de partenariat pédagogique entre les écoles de Theux-Centre et de Jusleville et l'Institut Saint-Roch Theux.

Le Conseil communal décide de signer une convention de partenariat pédagogique entre les écoles de Theux et Jusleville et l'Institut Saint-Roch.

12. Plan de cohésion sociale 2014-2019 - Rapport financier 2013 - Approbation.

Le Conseil communal approuve l'introduction du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 et le rapport financier 2013.

13. Intercommunale Ores Assets - Désignation de 5 délégués habilités à représenter la Commune aux assemblées générales.

Le Conseil communal désigne 5 délégués habilités à représenter la commune aux assemblées générales de l'Intercommunale ORES Assets.

14. Plan de formations pour l'exercice 2014 - Approbation.

Vu la Convention 2005-2006 entre la Commune de Theux et le Service public de Wallonie - Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire ;
Vu les dispositions reprises dans la circulaire du 2 avril 2009 relative à la conception du plan de formations ;
Le Conseil communal approuve le plan de formations, pour l'exercice 2014, reprenant les formations transversales, spécifiques et les formations pour les évolutions de carrières.

15. Modification du statut pécuniaire du personnel communal - Revalorisation des échelles E2, E3, D2, D3 – Approbation.

Vu la Circulaire relative à la revalorisation des échelles E2, E3 et D2, D3, du 19 avril 2013 ;
Attendu que le nombre d'ouvriers du service des travaux est en diminution, suite à des départs qui ne sont pas remplacés, et que la charge de travail est répartie différemment ;
Qu'il est nécessaire de motiver le personnel afin d'atteindre une meilleure performance ;
Attendu que la situation budgétaire ne permet pas d'étendre cette mesure à l'ensemble du personnel ;
Vu le protocole de négociation syndicale ;
Sur proposition du Collège communal ;
Le Conseil communal approuve
Article 1 : L'insertion de la Circulaire du 19 avril 2013 relative à la revalorisation des échelles E2, E3 et D2, D3 dans les statuts du personnel communal,
Article 2 : Qu'actuellement, seul le personnel ouvrier du service des travaux en bénéficiera.